

BULLETIN D'INSCRIPTION

BOURSE AUX JOUETS Dimanche 9 novembre 2025

N°

Je soussigné(e)

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE : MAIL :

PIÈCE D'IDENTITÉ :

Nature	N° pièce	Date et lieu de délivrance
☐ Carte d'identité		
☐ Passeport		
☐ Titre de séjour		

NOMS ET PRÉNOMS DES VENDEURS :

1)

2)

3)

MODE DE RÉGLEMENT : ☐ CB ☐ Espèces ☐ Chèque (à l'ordre du Trésor Public)

☐ Déclare ne pas être un vendeur professionnel.

☐ Déclare avoir pris connaissance du règlement de la bourse et en accepte les conditions.

☐ Accepte de recevoir par courriel les informations concernant la bourse aux jouets 2025.

Date limite des inscriptions le 7 novembre 2025, dans la limite des places disponibles.

DATE :

SIGNATURE :

RÈGLEMENT

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font auprès du Centre Communal d'Action Sociale (Mairie de Veigné).

Pièces à fournir lors de l'inscription

- Bulletin d'inscription complété et signé ;
- Carte bancaire, espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public ;
- Carte d'identité, passeport ou titre de séjour.

Votre inscription sera définitive à la réception de votre dossier complet et signé.

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.

En cas d'empêchement, merci de bien vouloir avertir le CCAS au moins 48 heures à l'avance de votre désistement de façon à pouvoir attribuer votre emplacement à une personne sur liste d'attente. Dans le cas contraire, votre règlement sera encaissé.

PARTICIPATION

Les enfants de 3 à 16 ans, accompagnés, exposant des jouets et livres personnels d'occasion, sont autorisés à participer.

Les professionnels de la brocante et les collectionneurs ne sont pas admis.

TARIF

Le tarif est fixé à 6 euros par emplacement. L'entrée est libre et gratuite.

EMPLACEMENTS

L'emplacement correspond à une table de 1,80 x 0,80 m et 2 chaises qui sont fournies par les organisateurs. Les emplacements seront attribués au moment de la réservation.

Installation : L'installation se fera entre 8h et 9h. Au-delà de 9h, l'inscription sera considérée comme annulée et ne pourra vous être remboursée.

Rangement : L'emplacement doit être libéré à partir de 13h et laissé propre.

Dons : un espace pour déposer les jouets au profit des œuvres sociales sera à disposition.

ARTICLES INTERDITS

- Les jouets en mauvais état ;
- Les armes et objets dangereux ;
- Les vêtements, à l'exception des déguisements et des accessoires et tenues de sport ;
- Toute vente en nombre d'objets neufs ou produits artisanaux ;
- Toute reproduction conformément au Code de la propriété intellectuelle article L335-4.

CONDITIONS DE VENTE

Les ventes doivent se faire directement entre acheteurs et vendeurs, aucune transaction ne passera par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le CCAS se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de vol, dégradation ou sinistre.

Les jouets à vendre doivent impérativement être d'occasion, propres et en bon état.

LIEU ET CONTACT

- Salle Cassiopée : Rue du Poitou - 37250 VEIGNÉ
- CCAS : lemaire@veigne.fr / 02 47 34 36 36